

# maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations

Commission « Environnement, Urbanisme et Logement »

Conseil municipal du 23 juin 2014

Séance du 6 juin 2014

**27**

**Projet d'aménagement de l'île Saint-Maurice - convention de groupement de commandes entre la ville et la Communauté de l'Agglomération Creilloise - autorisation donnée à monsieur le Maire de signer un avenant**

Étaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

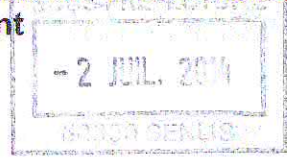
Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

M. CABARET, M. LEMAIRE, M. BOUADDI, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme DUHIN, M. ASSAMTI, M. N'DIAYE, M. ATAKAYA, Mmes GOMES-NASCIMENTO, MOUSSATEN, M. DEME, M. AKABLI, M. LELONG, Mmes MEHADJI, DHOURY, M. BOUKHACHBA, M. BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FRÉMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, M. FACCHINI, M. NATANSON.



Étaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

Pouvoir à :

Mme CARLIER

Mme JAJAN

Pouvoir à :

Mme DUHIN

M. ABBADI

Pouvoir à :

Mme GOMES-NASCIMENTO

M. MONTES

Pouvoir à :

M. LELONG

Mme FAZAL

Pouvoir à :

M. DEME

Mme BARBETTE

Pouvoir à :

M. ATAKAYA

Mme SAVAS

Pouvoir à :

Mme MEHADJI

Mme STAMMINGER

Pouvoir à :

M. SERTAIN

Était absente excusée : Mme OYONO

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :

39

- Nombre de conseillers en exercice :

39

- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :

38

■ **Rapport de présentation :**

Monsieur Jean-Claude CABARET, maire-adjoint, expose :

L'île Saint-Maurice fait l'objet d'un projet d'aménagement paysager, de renforcement des berges et de requalification des équipements sportifs. Une convention de groupement de commandes a été signée le 2 juin 2009 entre la Ville et la Communauté de l'Agglomération Creilloise pour mener les études et mettre en œuvre les travaux sur le site.

L'appel d'offres travaux est lancé et les travaux d'aménagement de l'île Saint-Maurice doivent démarrer fin août 2014.

Or dans le cadre de la mise en œuvre du projet, la convention ne prévoit pas que le contrôleur technique et le coordonnateur en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) soient désignés dans le cadre du groupement de commandes.

Il est proposé d'autoriser le maire ou son représentant à signer un avenant à la convention pour que cela soit réalisable.

Vous êtes appelés à voter.

# maintenant !

■ Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

Vu la convention de groupement de commandes pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour le projet d'aménagement de l'île Saint-Maurice entre la ville et la CAC signée le 2 juin 2009,

Vu l'avis de la commission « Environnement, Urbanisme et Logement », en date du 6 juin 2014,

Considérant que la mise en œuvre du projet nécessite la nomination d'un contrôleur technique et d'un coordonnateur SPS, Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 38

Pour : 38

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

**Article unique :** d'autoriser monsieur le Maire à signer un avenant à la convention de groupement de commandes du 2 juin 2009 pour les marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux pour le projet d'aménagement de l'île Saint-Maurice et les documents y afférents.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **25 JUIN 2014**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

**DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**

après dépôt en Sous-Préfecture le... *08/06/2014*

et publication ou notification le... *25/06/2014*

CREIL le... *08/06/2014*.....

LE MAIRE

Maire de Creil  
Conseiller général de l'Oise



Pour le Maire et par délégation  
Le Directeur Général des Services  
Philippe Raluy